

DEPARTEMENT DE MAYOTTE



COMMUNE DE KANI-KELI



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
KANI-KELI
N° 06 /23/CKK

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 17
Absents : 12
Procuration : 0
Votants : 17

Objet : Electrification
rurale

La convocation du
conseil municipal a été
faite le 24/02/ 2023

N° d'enregistrement

06 du
09/03/23

Certifié exécutoire
compte tenu de
l'affichage en mairie le

09/03/23

Et de la réception à la
préfecture le

09/03/23

L'an deux mille vingt-trois, le 4 mars, le conseil municipal de la commune de Kani-Kéli étant réuni en assemblée, à la salle de réunion de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RACHADI Abdou, maire de Kani Kéli.

Etaients présents : RACHADI Abdou, ABDULLAH Attoumani Black, AMED Hatubi Roger, BAHARIA Attoumani, SOILIH-MADI Mohamadi-Colo, AYOUBA Assani-Soufiane, OILI AHAMADI Tahanlabati Tissianti, HAROUNA Maidati, ASSANI Faissoili, ABOUDOU Said, MADIBACAR Mohamed, SALIM Fatima, ALI MCOLO Tissianti, MOUSSA Hamidou, BOINA Roukia, SOILIH FOUNDI Imadoudine, ALI Marise

Représentés par procuration :

Absents : ABAINE Dzoudzou, IZOUNDINE Affoussati, MOHAMED Anissa, MOUAYADI Mariame, AHAMADA Salama, OUSSENI Dawiridine, OUSSENI Faina, SAINDOU Fatima, ABOUDOU SILAHI Charafdine, ALISAID Said, ATTOUMANI FOUNDI Houraza, HALIDI Riziki

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Madame SALIM Fatima ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu le rapport de présentation n°7 du 4 mars 2023 relatif à l'électrification rurale ;

Dans la continuité des travaux du stade municipal à M'bouini, la commune compte réaliser l'éclairage du terrain selon les normes d'éclairement FFF, ainsi, il faut au préalable :

- L'extension de réseau HTA (moyenne tension) jusqu'au stade ;
- La fourniture d'un poste transformation de 630 KVa

Monsieur le maire propose de mobiliser le Département au titre de l'électrification rurale dans la concrétisation de ces travaux.

Entendu l'exposé du maire et les discussions qui ont suivi, le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité ;

DECIDE

- d'autoriser M. le maire à solliciter le Conseil Départemental au titre de l'électrification rurale pour les travaux d'extension du réseau HTA et la fourniture d'un poste transformation de 630 KVa à M'bouini.
- d'autoriser M. le maire à signer tout document relatif à cette demande ;

Ainsi fait et délibéré, ont signé sur le registre les membres présents.

Le Maire
Abdou RACHADI